

RAPPORT FINANCIER

2018

PHOTO

SOMMAIRE

Avant-Propos	3
Remarques Préliminaires	4
1- L'investissement : un total de 19,206 M€ dont 8,094 M€ de désendettement	5
2 – Les Dépenses de Fonctionnement s (47,548 M€ de dépenses en 2018).	12
3 – Les Ressources de Fonctionnement (59,034 M€ de recettes en 2018).	21
4– La Chaîne de l'Épargne	31
5 – La Dette	32
6 – Le Résultat Global de l'Exercice 2018	39
7 – Lexique	42

Avant-Propos

Ce rapport s'adresse à tous les Ciotadens désireux de mieux appréhender les finances de leur ville. Il est accompagné d'un lexique afin de comprendre la terminologie propre aux finances publiques. Ce rapport souligne la bonne situation financière de la Ville et son évolution. Il entend éclairer les déterminants des choix financiers et fiscaux de la municipalité et procurer à toutes et à tous, une information suivie, précise et synthétique sur les perspectives financières de la Ville.

Le compte administratif 2018, cette année encore, montre, que la ville a largement conforté ses grands équilibres financiers. En effet, elle affiche une épargne nette positive de plus de 4,8 M€, niveau le plus élevé depuis 2001, directement mobilisable pour le financement des investissements. Cette équation a été possible en maîtrisant les dépenses et en optimisant les ressources de fonctionnement tout en amorçant une baisse de fiscalité.

La politique mise en place depuis 2001 est la seule qui permette à la fois une réindustrialisation qui va de pair avec un accroissement de l'emploi local, un cadre de vie plus agréable, des quartiers et des logements rénovés et l'amélioration des équipements scolaires et municipaux. Elle a permis aussi la régénération du Vieux La Ciotat en développant de nouveaux services à la population et en redonnant la priorité aux piétons (requalification du port vieux et circulations piétonnes dans le Vieux La Ciotat).

Une nouvelle image est en train de se dessiner pour notre ville en permettant une autre façon de se déplacer et de partager l'espace public, en offrant de nouveaux espaces verts (parc du domaine de la tour et demain 2^{ème} tronçon de la voie douce) et en promouvant la culture et le sport comme outils de développement territorial grâce à une politique culturelle ambitieuse (théâtre de la Chaudronnerie et médiathèque musicale dans l'ancien théâtre Saint Jacques) et de nouveaux équipements sportifs (Stade Virebelle, Bouissou et bientôt Magri).

En maximisant les investissements et en obtenant de nouvelles ressources de financement extérieures (subventions et partenariats avec le conseil départemental des Bouches du Rhône, de la région Provence Alpes Côte d'Azur et aussi les fonds européens), la ville est en train de réussir son pari en réinventant son territoire. Elle a su s'appuyer sur le savoir faire de son passé industriel tout en étant résolument tournée vers l'avenir garantissant ainsi sa mutation urbaine durable.

Patrick BORÉ

Maire de La Ciotat

Remarques Préliminaires

L'analyse financière ne prend en compte que les mouvements réels de l'exercice, en dépenses et en recettes. Ainsi, les mouvements entre les sections de fonctionnement et d'investissement (appelés mouvements pour ordre) ne sont pas intégrés dans l'analyse financière, à la différence du compte administratif qui les prend en compte. Les mouvements d'ordre correspondent à des opérations non décaissables qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

L'analyse financière procède également de plusieurs retraitements des données réelles du compte administratif.

Ainsi, le produit des cessions d'immobilisation inscrit budgétairement en section d'investissement se réalise en section de fonctionnement (775), en revanche pour l'analyse financière, ces montants sont intégrés à la section d'investissement.

Certaines masses financières sont appréciées en net afin d'analyser le poids effectif des charges et des produits en structure et dans le temps (masse salariale, intérêts courus non échus déduits des intérêts payés sur l'exercice, atténuation de produits notamment).

De même, les opérations réalisées en régie en fonctionnement sont retraitées comptablement et impactent la section d'investissement.

Ces montants peuvent donner lieu à des écarts importants entre les montants budgétaires et l'analyse financière.

1- L'investissement : un total de 19,206 M€ (RàR compris) dont 8,094 M€ de désendettement

La Ciotat, une ville de demain

Depuis 2001, la ville de La Ciotat a engagé un programme d'actions dynamiques axé principalement sur la relance économique, sur l'embellissement de l'espace public et sur la création de nouveaux services à la population.

La métropole AMP est désormais compétente pour un grand nombre d'interventions, qu'elles soient économiques, sur l'espace public, en matière d'adduction d'eau potable, d'assainissement, de plan de déplacements etc...

Ainsi la quasi-totalité du programme Anru est-elle maintenant réalisée par AMP. La ville participe à ce programme à hauteur de la convention Anru (solde convention Anru 7,9M€) mais AMP n'a encore pas appelé la ville en participation alors que les travaux de voirie et d'espaces publics dans le quartier de l'Abeille sont achevés pour une grande part. S'agissant de montants de participation conséquents gérés en autorisation de programme/crédits de paiements le décalage de ces décaissements se lit directement dans le total des crédits de paiement de l'AP Anru qui totalise un très faible montant en 2018 (réinscrits d'office au BP 2019).

De plus, les opérations du plan de mandat nécessitent des phases études et pré-opérationnelles qui associées à des procédures de commande publique et contraignantes comme le concours de maîtrise d'œuvre de la nouvelle salle des Fêtes, contribuent aussi au décalage des décaissements des dépenses d'investissements en 2018, entre deux phases hautes de début et de fin de mandat.

La Ville a encore su profiter du cycle de l'investissement pour se désendetter fortement (6,094 M€) et, dégager ,des gains budgétaires pour les investissements de demain : poursuite du Plan Ecoles, la construction de la nouvelle salle des fêtes, la deuxième tranche de la voie douce et l'aménagement du théâtre Saint Jacques pour la relocalisation de la médiathèque musicale.



1.1 – Une ville à vivre ensemble

Une ville à vivre ensemble est une ville qui tisse des liens forts entre habitations, espaces publics, commerces, sport, culture et **services publics de nouvelle génération**.



2,986 M€

150 k€ de subventions aux bailleurs sociaux pour soutenir la construction de logements sociaux (somme qui sera déduite en 2020 du prélèvement sur les ressources fiscales).

30 k€ de travaux d'entretien dans les différentes crèches

63 k€ pour le début des travaux pour la relocalisation du CCAS à Romain Rolland

268 k€ pour les bâtiments culturels (chaudronnerie, médiathèque collections, études pour la relocalisation du conservatoire)

Plan Ecole 4M€ : Amélioration des conditions d'accueil dans les établissements scolaires et crèches : lancement des travaux de rénovation thermique dans plusieurs groupes scolaires, de l'extension de l'école maternelle Elsa Triolet, de travaux à l'école de l'Abeille et création d'une classe supplémentaire à l'école Louis Pécout. Démarrage de l'extension du restaurant scolaire Paul Bert, et lancement des études pour l'extension du groupe scolaire Séveriers 2. Enfin comme chaque année, la ville a réalisé des travaux d'entretien pour diverses écoles notamment dans les maternelles Varesio, Afféragé, Louis Vignol, centre ville et Pourcelly et dans les écoles primaires Maltempes, la Garde, la Salis... : **514 k€**

Amélioration des pratiques sportives grâce à la rénovation des sols sportifs, des plafonds et des sanitaires du gymnase René Canézi, mise en conformité électrique Dojo et gymnase Masse, réfection du sol de la salle de boxe à l'Ancre Marine et arrosage Parc du Domaine de la Tour : **230 k€**

Début des études pour la réalisation d'une nouvelle piscine : **3k€**

Lancement des travaux du stade stabilisé sur le site du collège Virebelle : **28 k€**

Plan Adap pour améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite : **166 k€**

Réaménagement de la maison des Associations pour mise en place du Guichet Unique Associatif, mise en conformité électrique du local Bon, maison Ritt, espace Le Golf, villa Bianco, terrain de boules des « pieds tanqués » et l'Académie de danse ... : **72 k€**

Administration modernisée : démarches 261 en ligne « full » dématérialisation, modernisation des logiciels de gestion, extension et renouvellement de l'infrastructure informatique, parc véhicules, travaux bâtiments administratifs et équipements techniques services **960 k€**

Divers travaux et aménagement d'espaces verts, travaux sur le réseau de Chauffage, Eclairage public, début corniche Arène Cros, acquisitions d'horodateurs à carte,... : **502 k€**

1.2 – Une ville moderne et attractive

La métamorphose de la ville se traduit au travers des nombreux projets engagés et qui vont se concrétiser d'ici la fin du mandat..



1,023 M€

Vidéoprotection élargie sur le territoire: **323 K€**

Relocalisation du skate parc : **205 K€**

Etudes pour le second tronçon de la voie douce qui reliera le quartier de l'Abeille à la gare Ferroviaire : **48 K€**

Enlèvement débris terrain pour aménagement d'un multiplexe : **79 M€**

Financement de LCS « la ciotat shipyard » pour la sécurisation et le doublement de la grande forme du site des chantiers navals: **128 K€**

Paiement des candidats du concours de Moe Nouvelle salle des fêtes : **176 k€**

Participation de la ville à l'aménagement du rond point giratoire Dulac : **64 k€**

1-3 – Priorité au Vieux La Ciotat

La priorité de la municipalité est de concentrer son action sur le Vieux La Ciotat. L'année 2018 est donc marquée financièrement par le programme de redynamisation du Vieux La Ciotat pour améliorer le confort des habitants, développer de nouveaux services modernes et performants tout en renforçant l'activité commerciale et l'artisanat par l'acquisition de locaux commerciaux.



Acquisition des locaux CEPAC pour y installer le service public des Affaires Générales en Centre Ville : **415 K€**

Acquisitions foncières pour redynamiser l'artisanat : Locaux commerciaux Maréchal Joffre, 4 rue des frères blanchard et 76 rue des poilus.

Appartements RDC rue des frères Romana ,12 rue Camille Pelletan, garages rue lieutaud, L.Vignol et Renan: **801 K€**

Paiement à la métropole d'une partie des travaux de compétence communale Eclairage Public, Mobilier Urbain (compte 4581) : **426 K€**

Embellissement des espaces verts remplacement de 22 luminaires lanternes du centre ancien **89 K€**

Equipements culturels dans le centre ancien (Conservatoire, Médiathèque, EDEN) : **147 K€**

En outre, en sus des dépenses d'équipement, la ville a dû intervenir pour sécuriser des périls imminents. Lorsqu'elle agit pour le compte d'un tiers privé, elle se fait rembourser le montant des dépenses engagées par les propriétaires des immeubles sur lesquels elle est intervenue. En comptabilité, cela est enregistré au compte 4541 en dépenses et 4542 en recettes. En 2018, 71 k€ ont été réalisés pour le compte de tiers.

Parallèlement, la ville continue via une convention de gestion à prendre en charge directement certaines dépenses pour le compte de la Métropole. Il en est ainsi des travaux faits dans le cadre de la compétence Défense Extérieure contre l'incendie. Ainsi 11 k€ de poteaux incendie ont été changé et commandé par la ville et ils ont donné lieu à un remboursement de la Métropole.

1.4 Le financement de l'investissement

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018
EPARGNE DISPONIBLE	854	2 925	4 170	3 695	4 858
Ressources propres d'investissement dont					
- FCTVA	1 198	3 355	1 865	1 199	1 692
- Cessions (cession à phase mARIOT, AMP rembt dette pluvial)	178	812	636	3 919	740
- Autres (rembt périls)	34	4	0	500	71
Subventions	4 102	3 338	4 328	3 113	2 481
Total Ressources propres + subventions d'investissement	5 512	7 509	6 829	8 731	4 984
Emprunts	6 234	1 999	4 422	0	2 000
Recettes d'investissement (Ressources propres + épargne)	11 746	9 508	11 251	12 926	11 842

878

2018 marque pour la 4^{ème} année consécutive un niveau d'épargne très important pour le financement des investissements (4,858 M€). Ce niveau d'épargne est le fruit d'une maîtrise croissante des charges de fonctionnement et du dynamisme des recettes de fonctionnement hors dotations de l'Etat qui continuent de baisser (perte de la DSU et DNP pour partie).

La hausse de l'épargne nette, la hausse du FCTVA et la mobilisation d'un emprunt de 2M€ en toute fin d'exercice compensent le niveau des cessions pour le financement de l'investissement.

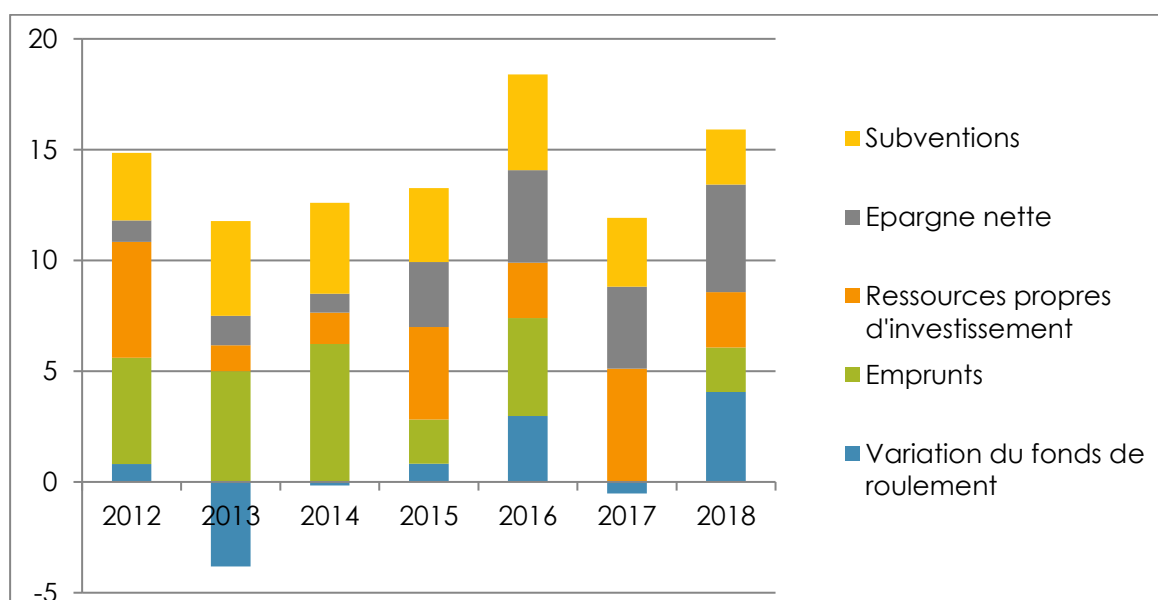
L'emprunt de 2M€ contracté auprès du Crédit Mutuel en fin d'année 2018 a été réalisé pour financer le remboursement du prêt n°116 de la CIC Lyonnaise de Banque à hauteur de 1,467 M€. (taux d'équilibre 1,03%, taux en dessous duquel tout nouvel emprunt est plus intéressant en terme de frais financiers). Il a permis également d'assurer le financement de la participation Port-Vieux à la Métropole, participation nette de subventions.

Les subventions des partenaires de la ville sont comptabilisées pour 2,481 M€ dont la très grande partie provient du Conseil Départemental. Le remboursement de la TVA via le FCTVA est de 1,692 M€ (montant calculé sur les investissements 2016).

En 2018 la ligne des cessions s'établit à 0,740 M€ dont le terrain à bâtir Avenue F. Gassion 100 K€, la vente d'une parcelle situé au quartier Roumagoua pour 50 K€, la vente à phase hôtel Mariot pour 0,500 M€ et les remboursements d'AMP de la part capital des emprunts pluvial transférés en 2016 (2 années de remboursements).

Financement des investissements

En M€



2 – Les Dépenses de Fonctionnement (47,548 M€ de dépenses en 2018).

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante, de charges exceptionnelles et financières y compris les intérêts de la dette.

2.1 Synthèse des Charges de Fonctionnement

Le total des charges courantes est en hausse de 3,91 % par rapport à celles de 2017 . Cette hausse est compensée par la baisse de la masse salariale.

Ainsi la masse salariale enregistre pour la 3^{ème} année consécutive, une baisse conséquente de -2,49 % une fois retraitée des remboursements de l'assurance maladie du personnel. En brut, elle baisse de -2,65 %.

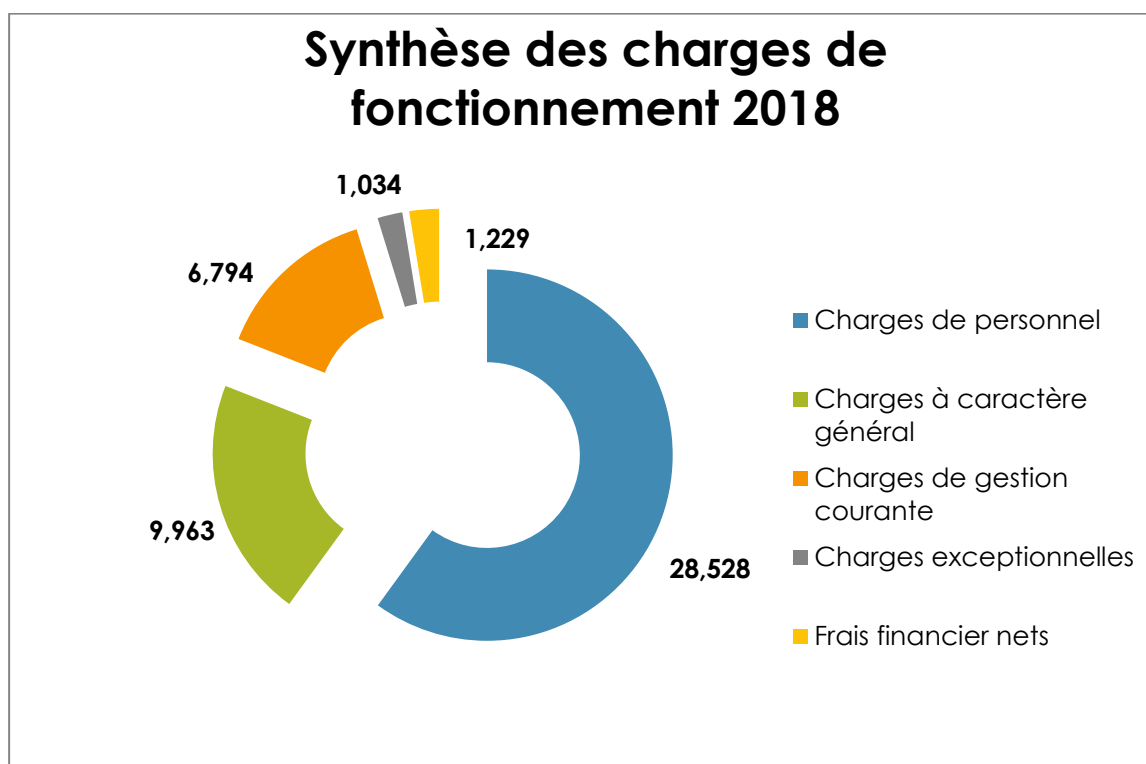
Les charges financières sont elles aussi en baisse continue depuis le début du mandat et résulte des choix stratégiques faits par la municipalité de désendetter la ville et d'alléger le stock de dette issu de la période antérieure à 2001. Le dynamisme de la gestion de dette de la collectivité continue à porter ses fruits. Entre 2017 et 2018, ces charges financières baissent de -21.62%.

La hausse des charges de gestion courantes s'explique par :

- la régularisation sur injonction de la CRC d'un remboursement important au profit du CDG 13 correspondant au salaire d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi (décharge de fonction, ce fonctionnaire n'ayant fait aucun effort pour retrouver un poste correspondant à son grade dans une autre collectivité) pour la période de Février 2015 à Décembre 2017.
- L'effort consenti en direction des associations dans le cadre du recueil d'initiatives associatives pour la gestion des activités périscolaires. La ville a fait le choix de soutenir et collaborer étroitement avec le milieu associatif pour offrir aux enfants un panel d'activités et de loisirs en lien avec le programme éducatif local dans le domaine des sports, de la culture et de la vie en société. En année pleine, le soutien aux structures associatives impliquées s'élève 2,413M€.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
Charges de personnel en net (retraité)	30 359	30 531	29 595	29 256	28 528	-2,49
Charges à caractère général	10 175	9 888	9 259	9 255	9 963	7,65
Charges de gestion courante	4 509	4 329	4 065	5 071	6 794	33,97
Total des charges courantes	45 043	44 749	42 920	43 582	45 285	3,91
Charges de fonctionnement hors intérêts	45 548	45 238	43 485	44 692	46 319	3,64
Frais financiers 2018 ICNE déduits	2 462	2 216	1 881	1 568	1 229	-21,62
Total des charges de fonctionnement	48 010	47 454	45 366	46 261	47 548	2,78

En M€



2.2 Les Charges de Personnel

La réforme de la fonction publique tarde à voir le jour alors qu'elle permettrait une simplification de la gestion des ressources humaines. En local, la masse salariale de la ville en local poursuit sa décrue.

Elle enregistre pour la 3ème année consécutive, une baisse conséquente de **-2,49 %** une fois retraitée des remboursements de l'assurance maladie du personnel et de **-2,65 % en brut**. Cette baisse physique de la masse salariale est d'autant plus remarquable qu'un nombre importants de facteurs externes l'ont mécaniquement fait évoluer à la hausse (Glissement vieillesse Technicité).

En effet, la mise en place du **Régime Indemnitare** tenant compte des **Fonctions des Sujétions** de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel** (RIFSEEP) dès avril 2018 sur la partie fixe dite IFSE (**Indemnité de Fonctions de Sujétions** et d'**Expertise**) a imputé le budget de **211 K€**.

Toutefois, il a été tenu compte de la suppression de la cotisation au Fonds National de Solidarité et des économies sur les charges salariales pour **104 K€** et **26 K€** sur les charges patronales concernant le financement de l'assurance maladie et la cotisation à l'assurance chômage.

En outre, une politique volontariste visant à rationaliser à l'occasion des départs en retraite l'organisation fonctionnelle des services municipaux s'est poursuivie en 2018. Pour répondre à la demande sécuritaire de la société civile, la ville a porté ses efforts sur les effectifs de policiers municipaux à 43 agents.

Dans ce cadre, un accent particulier a été mis sur la formation du personnel pour accompagner les mutations en cours et à venir notamment dans le numérique, la dématérialisation et le niveau de service attendu pour une administration moderne et dynamique qui se relocalise au plus près des besoins des ciotadens notamment dans le Vieux La Ciotat.

2.3 Les Charges à Caractère Général

Le poste des charges à caractère général est en hausse de 8,99 % entre 2018 et 2017 et de 7,65% une fois retraité de certaines dépenses. Les charges à caractère général se répartissent en 2 types :

- Les charges qui relèvent de la gestion de contrats ou d'achats indispensables au bon fonctionnement de la collectivité. Ces charges sont très dépendantes

d'opérateurs et peuvent connaître des variations importantes (eau, assainissement, électricité, énergie, impôts et taxes ...),

- Celles qui englobent les dépenses de fournitures, d'entretien et réparations, de réceptions, de fêtes et cérémonies, de missions, d'affranchissement et de télécommunications pour lesquelles des marges d'action existent.

Cette hausse s'explique en partie par la politique volontariste menée dans le Vieux La Ciotat consistant à acquérir des locaux vides soit en pleine propriété soit à en disposer en les louant auprès de particuliers et par les travaux d'embellissements avec les nouveaux pots de couleurs qui aujourd'hui égailent les ruelles tortueuses et les places. Cela impacte nécessairement certains postes tels que location, charges, fluides, taxes foncières...En outre, il faut relever l'augmentation des fluides, du carburant, des coûts des matières premières qui se retrouvent directement impactées dans les Marchés à Procédure Adaptée. Enfin, la fréquentation en hausse du public ou des usagers sur certaines prestations proposées par la ville (temps péri et extra scolaire, cantine scolaire notamment) génèrent plus d'achats et de fournitures. La ville bénéficie tout de même des tarifs partenariaux consentis à la Métropole pour son volume d'achat et requiert plus fréquemment à des centrales d'achat lorsque les achats ne peuvent être satisfaits localement. En outre, hors procédure de commande publique, pour des achats de faibles montants, les prix sont systématiquement négociés.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	EvoL 2018/2017 en %
Charges à caractère général (O11)						
Achats (60)	3 115	3 167	2 783	2 516	2 742	8,99%
eau (60611...)	446	479	272	368	411	11,82 %
énergie-électricité (60612...)	1 107	1 181	1 005	1 009	1 088	7,81 %
chauffage (60613...)	0	0	0	0	0	NS
combustibles (60621...)	350	375	382	216	234	8,16 %
carburants (60622...)	99	90	82	83	96	15,29 %
alimentation (60623...)	63	76	66	77	74	-3,77%
vêtements de travail, petit équipements (60636 + 60631 à 60633)	231	232	252	214	270	25,89 %
autres achats (autres comptes 60) (819	734	723	548	569	3,81 %
Services Extérieurs (61)	4 713	4 526	4 277	4 480	4 708	5,08 %
locations et charges (6132...6135...614...)	209	203	187	190	299	57,13 %
assurances (616...)	158	152	156	153	156	2,35 %
entretien et maintenance (6152)	1 263	1 340	1 263	1 294	1 070	-17,33 %
autres services extérieurs (autres comptes 61) (611+61551+61558+6156+617+61 82+6184+6188)	3 083	2 831	2 671	2 784	3 029	8,81 %
Autres services Extérieurs (62)	2 192	2 074	2 069	2 188	2 365	8,11 %
services bancaires (627...)	19	18	12	18	24	32,17. %
concours divers, cotisations (6281...)	27	13	13	16	13	-13,66 %
frais de gardiennage (6282...)	8	5	73	67	51	-8,28 %
relations publiques (le reste du 623 et 625...)	620	579	554	695	766	10,27 %
transports (624...)	92	82	90	72	82	14,16 %
affranchissements et télécommunications (626...)	314	332	326	289	252	-12,73 %
frais actes et contentieux (6227...)	101	45	89	77	123	58,58 %
frais de nettoyage de locaux (6283...)	624	635	585	627	595	-5,06 %
autres services extérieurs (autres comptes62)	387	365	326	326	458	40,46 %
Impôts, taxes, versements assimilés (63)	228	224	141	82	148	81,22 %
taxes foncières (63512...)	213	203	120	72	138	92,98 %
Autres taxes (autres comptes du 63)	15	21	21	10	9	-4,12%

Le chapitre Charges à caractère général entre 2018 et 2017 évolue de 7,65%, passant de 9,255 M€ à 9,963M€.

⇒ A la hausse

Le poste consommation d'eau enregistre une hausse de 11,82 % qui s'explique par la fuite identifiée sur la piscine en fin d'année 2018.

Hausse du poste Carburants de 15,29% en lien avec l'augmentation du prix du baril de pétrole en 2018.

Le poste vêtements de travail et petit équipement est en forte de hausse de +25 % en raison des recrutements de policiers municipaux qui nécessitent une dotation en équipement.

Le poste autres achats évolue de 3,81 % suite à la hausse du coût des matières premières notamment le papier ainsi que la dotation allouée par élève qui est passée de 32,50 à 37,50 €, sachant que le nombre d'élève scolarisé en maternelle et primaire est passé de 2998 à 3030 entre 2017 et 2018.

Augmentation du poste location et charge en raison d'un changement de comptabilisation des illuminations festives (6135 et non 615232). Par contre à iso-ligne budgétaire ces charges n'ont pas augmenté en raison de l'absence d'illuminations sur le port vieux dont les travaux ont été engagés en septembre 2018.

Légère hausse du poste assurances de 2,35%.

Hausse du poste autres services extérieurs (+8,11%) en raison du surcroît de fréquentation des restaurants municipaux, également des frais de réparations du parc automobile qui est vieillissant ou encore des contrats de maintenance en nette augmentation sur les progiciels informatiques. Cette ligne comptabilise aussi les frais d'études et de recherches sur la qualité de l'air dans les écoles et les crèches ainsi que les frais liés à la sécurisation de l'instruction des permis de construire.

Hausse importante des services bancaires (32,17%) en raison d'une augmentation des actes de paiement en ligne type horodateurs et paiement en ligne du kiosque famille. Cette hausse correspond au prix de la modernisation des services.

Augmentation du poste relations publiques qui comprend les réceptions, les fêtes et cérémonies : en effet la ville a souhaité dynamiser les fêtes de fin d'année en offrant aux habitants la possibilité de se divertir dès début décembre et jusqu'à la fin des vacances scolaires. Ainsi une nouvelle animation très appréciée des ciotadens a permis des moments conviviaux et chaleureux autour de la patinoire in stallée sous la chapelle des pénitents bleus.

Augmentation de la ligne Transports de 14,16 % consécutive à la hausse de la fréquentation des activités proposées dans les centres aérés.

Hausse importante de 58,58 % des frais d'actes et contentieux entre 2017 et 2018 qui s'explique par le fait que la ville doit faire appel à des avocats pour défendre les contentieux à répétition que multiplient les opposants aux projets municipaux emblématiques de cette mandature (notamment l'Hôtel 4*).

Hausse du poste autres services extérieurs de +40,46 % en raison notamment des prises de vues aériennes pour la confection de documents administratifs nécessités sur des dossiers particuliers (FEDER, tour de table des partenaires sur les projets phares, PLUi, RLPi etc...).

Hausse des taxes foncières de 92,98% en raison des acquisitions foncières effectuées dans le Vieux La Ciotat.

⇒ A la baisse

Baisse de -17,33 % sur le poste d'entretien et de maintenance des bâtiments en raison de la comptabilisation des points d'illuminations festives sur le poste location et charges (voir plus haut). Ce transfert de dépenses compense la hausse de l'entretien des bâtiments communaux pour 3,34% .

Baisse des concours divers et cotisations, et des frais de gardiennage grâce à des efforts de rationalisation de gestion.

Les frais d'affranchissements et télécommunications sont en diminution de -12,73% suite à la renégociation du marché de téléphonie.

Le nettoyage des bâtiments est en baisse de -5,06 %. En effet, le volume réalisé en 2017 comprenait la métallisation de divers sols effectués fin 2016. En réalité, l'exécution du marché à bons de commande entre 2017 et 2018 est sensiblement identique.

Baisse du poste Autres taxes de 4,12%, qui correspond à l'impôt sur les spectacle dû à la SACEM pris en charge par le délégataire de la Chaudronnerie.

2.4 Les Charges de Gestion Courante

Les charges de gestion courante sont en forte hausse de 22,52 %.

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
Charges de gestion courante (65)	4 509	4 330	4 065	5 071	6 794	33,98 %
Subventions aux organismes publics	2 004	1 921	1 771	1 727	1 663	-3,71 %
Autres collectivités	82	70	62	35	38	7,38 %
Office de Tourisme	138	127	127	127	60	-52,63%
CCAS	1 465	1 465	1 465	1 400	1 400	0 %
Caisse des Ecoles	319	259	117	165	165	0%
Subventions aux associations	1 715	1 654	1 622	2 488	4 122	65,69%
Contingents divers dont :	294	288	237	416	572	37,56%
Organismes de regroupement (cnfpt...)	53	4	3	0	204	NS
Autres contributions obligatoires (instituteurs + article 6558...)	242	284	234	416	368	-11,53 %
Autres charges de gestion courante dont :	65	54	26	15	8	-47,26 %
Pertes sur créances irrecouvrables	64	52	22	15	6	-62,41%
Autres charges de gestion courante	1	2	4	NS	2	NS
Indem. / frais formation élus	430	413	409	424	428	0,78 %

L'essentiel de ce chapitre est constitué des soutiens aux organismes privés et publics qui effectuent des missions d'intérêt général.

Subventions aux organismes publics :

La ligne autres collectivités concerne la mise à disposition de personnel communal vers l'association « Mission Locale » qui affiche une augmentation de 7,38 % et concerne la refacturation des coûts salariaux d'un agent municipal.

La compétence Promotion du tourisme a été transférée à la Métropole dès le 1^{er} janvier 2018. Afin de garantir la continuité du service public jusqu'à la date à laquelle la Métropole serait en mesure d'assurer le plein exercice des compétences transférées, il a été nécessaire d'établir une convention de gestion entre la Métropole et la commune. Ainsi, la ville verse une subvention à l'Office de Tourisme et la Métropole rembourse ensuite la commune. De plus, les efforts entrepris récemment en matière de gestion par la nouvelle direction de l'office ont permis de diminuer nettement la subvention de fonctionnement qui a été limitée à 60 000 €. La subvention 2018 a donc diminué de 52,63%.

La subvention au budget du CCAS pour les interventions sociales sur le territoire de la ville de La Ciotat reste à l'identique de 2017. Grâce à la mutualisation des effectifs et des moyens avec la ville, ce maintien se traduit par un regain de marges de manoeuvres pour financer de belles opérations comme la Maison des Séniors ou le Jardin Solidaire. L'effort du budget de la ville en faveur de la Caisse des Ecoles est maintenu pour financer des transports pour permettre aux élèves de se rendre aux restaurants scolaires déconcentrés, ou encore de se rendre aux activités sportives (voile, piscine) et pédagogiques. Elle intervient aussi pour le renouvellement du matériel informatique et permet d'assurer la maintenance des pc mis à disposition. La Caisse des Ecoles a soutenu le projet pédagogique de mise en place de murs d'eau et jardinières dans les écoles dans le but de sensibiliser les élèves sur les problématiques environnementales liées à la raréfaction de la ressource en eau.

Subventions aux associations :

Le montant des subventions versées aux associations est en forte hausse de + de 65,69 % et s'explique par la comptabilisation en année pleine du financement du recueil d'initiatives associatives et du programme ABESH dès la rentrée scolaire 2018 permettant d'accueillir des enfants avec un handicap pendant les temps périscolaires. **La ville a donc fait un effort supplémentaire en 2018 pour accompagner financièrement les associations afin qu'elles puissent recruter et former le personnel compétent pour accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants.**

Contingents divers dont :

Les autres contributions obligatoires comprennent le versement à l'OGEC Ste Anne de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de cet établissement qui a diminué par rapport à 2017 en raison d'une régularisation comptable faite en 2017 et concernant le dernier trimestre 2016. A périmètre constant, le poste évolue peu. Ce poste « contingents divers » est aussi la traduction financière d'un effort conséquent pour améliorer la qualité des eaux de baignades. **Ainsi, les analyses des eaux de baignades ont augmenté en volume pour permettre un contrôle continu et s'accompagne, sur le terrain d'une recherche de propriétés privées non raccordées au réseau d'assainissement.**

Autres Charges de gestion courante :

Concernant le poste « pertes sur créances irrécouvrables », la baisse est conforme à la fin du plan d'apurement des créances anciennes pour lequel la ville a délibéré sur le rythme et la durée d'apurement. Ce plan a pris fin en 2017. Les régularisations de pertes de créances se font désormais au fil de l'eau.

Enfin la ligne indemnités et frais de formation des Elus est en légère hausse en lien avec une hausse des cotisations salariales et patronales.

2.5 Les Intérêts de la Dette

Les intérêts de l'exercice sont en baisse continue et très significative depuis 2012 (hors ICNE).

Cette diminution s'explique principalement par la maturité de la dette de la ville de La Ciotat qui est une dette assez ancienne, avec un amortissement du capital plus important et donc des intérêts proportionnellement moins élevés. De plus, la structuration de la dette de la ville comporte un certain nombre d'emprunts à taux variables. La ville a profité de taux qui sont restés tout au long de l'exercice 2018 exceptionnellement bas. Ils compensent pour partie les taux fixes contractés lors de période de hausse de taux. **En outre, la gestion active de dette produit des gains budgétaires. En effet, des remboursements anticipés d'emprunts à taux élevés sont faits depuis 4 ans.**

Ainsi, la Ville de La Ciotat a-t-elle remboursé par anticipation un emprunt du CIC Lyonnaise de Banque dans sa totalité pour 1,467 M€, le 24 décembre 2018 au taux révisable sur EURIBOR 3M plus marge de +1,03 %. **Aucune indemnité actuarielle n'a été appliquée.** La contractualisation du prêt 2018 pour 2M€ pour le remboursement de cet emprunt CIC fait fin décembre 2018 n'a en réalité peu d'impact sur l'exercice car mobilisé en fin d'exercice, les échéances débiteront dès 2019.

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOL 2018/2017 en %
Intérêts de l'exercice (66111) *	2 481	2 258	1 908	1 622	1 265	-22,02%

* en brut

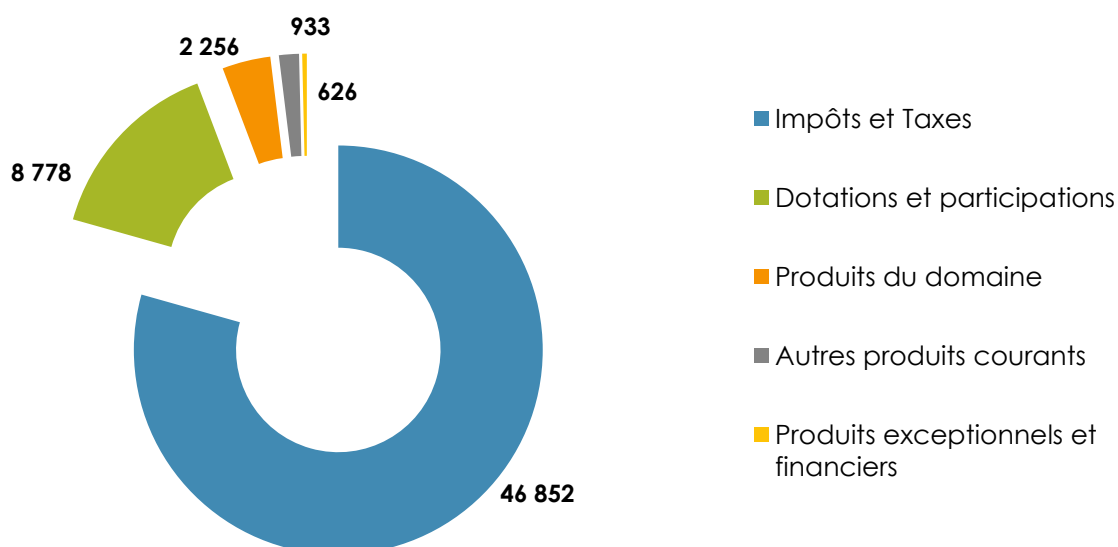
3 – Les Ressources de Fonctionnement (59,034 M€ de recettes en 2018).

***E**n analyse financière, il convient de retraiter des ressources courantes, à la fois la Taxe de séjour qui est neutre car intégralement reversée à l'Office de Tourisme ainsi que les reversements de fiscalité (reversement du FPIC et reversement de la taxe foncière proratisée au casinotier suite à la relocalisation du Casino).

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
Impôts et taxes	41 456	43 738	43 625	44 632	46 852	4,97%
Dotations et participations	11 448	10 862	9 578	8 849	8 778	-0,80%
Autres produits courants	669	1 089	999	985	933	-5,24%
Produits des services	2 070	2 014	2 039	1 959	2 256	15,13%
Total des ressources courantes*	55 643	57 703	56 241	56 425	58 819	4,24 %
Produits financiers	1	1	11	NS	30	NS
Produits exceptionnels (hors cessions)	191	151	89	626	185	-70,52%
Ressources de fonctionnement (hors cession et atténuations charges en dépense)	55 835	57 855	56 341*	57 051	59 034	3,47 %

En K€

Synthèse des ressources de fonctionnement 2018



3.1 Les Impôts et Taxes

Les produits de fonctionnement provenant des impôts et taxes ont augmenté de 4,97 % en 2018.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	EvOL 2018/20 17 en %
Impôts et taxes (73) retraité du Chapitre 014 DRF	41 456	43 738	43 625	44 632	46 852	4,97 %
Contributions directes	27 506	29 067	29 253	29 728	31 111	4,65 %
<i>Impôts ménages 3 taxes</i>						
Soit taxe d'habitation	12 656	13 511	13 376	13 548	14 466	6,2%
Soit taxe foncière sur bâti	14 557	15 068	15 589	15 937	16 580	3,7 %
Soit taxe foncière sur non bâti	67	68	72	70	65	-6 %
Rôles supplémentaires	227	418	217	174	230	- 4,8%
Fiscalité directe reversée						
Attributions de compensations (AC)	6 752	6 752	7 250	7 250	7 036	-2,94%
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	1 411	1 411	0	0	0	NS
Autres Reversement Fiscal =fpic	397	532	677	571	589	3,09 %
Parafiscalité						
Droits de stationnement et place	1 453	1771	1 802	1 665	1 707	2,49%
Taxes sur l'électricité	915	891	892	910	913	0,34 %
Produits des jeux de casino	841	898	952	1 557	2 381	52,97 %
Taxes additionnelles aux droits de mutations	1 873	2098	2 702	2 911	3 230	10,98 %
Autres impôts et taxes dt reversement fiscalité indirecte (Chapitre 014)	308	319	262	292	446	53,09 %
	-196	-209	-166	-251	-562	

3.1.1 La Fiscalité Directe

Le produit fiscal global 2018 enregistré au compte administratif s'élève à 31,11 M€ soit une progression par rapport à 2017 de 4,65 % (rôles généraux + rôles complémentaires et supplémentaires).

EVOLUTION DU CA										
2017					2018					
	Rôles Généraux (RG) 2017 (+Rôles Compl)	Rôles Supplémentaires	Contributions directes 2017	PRODUIT 2017/2016	Evolution NN-1	Rôles Généraux (RG) 2018 (+Rôles Compl)	Rôles Supplémentaires*	Contributions directes 2018	PRODUIT 2018/2017	Evolution NN-1
TH*	13 548 019	69 056	13 617 075	0,9%	1,6%	14 392 600	73 121	14 465 721	6,2%	4,8%
FB	15 937 053	55 156	15 992 209	2,3%		16 424 792	155 982	16 580 774	3,7%	
FNB	69 155		69 155	-4,1%		64 577	406	64 983	-6,0%	
TOTAL	29 554 227	124 212	29 678 439	1,6%		30 881 969	229 509	31 111 478	4,8%	
*inclus la Taxe sur les Friches Commerciales (13 434€)										

En dépit de la baisse des taux, la seule croissance en valeur pour le contribuable résulte de la revalorisation annuelle de 1,2 % des bases fiscales qui a été décidée en loi de Finances pour 2018, revalorisation traduisant l'inflation anticipée pour 2018. L'autre aspect de cette évolution du produit fiscal résulte d'une progression physique moyenne des bases +3,6% % liée essentiellement au développement de la population citadenne, de son activité et de l'attractivité économique du territoire (Taxe foncière).

3.1.2 Les Taux

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
TH	25.52%	25.52%	25.52%	24.52%
FB	33.76%	33.76%	33.76%	33.76%
FNB	42%	42%	42%	42%
Evolution annuelle	+ 0,00%	+ 0,00%	+ 0,00%	-3,92%

en baisse 24,52 %
(au lieu de 25.52%
en 2017)

En 2018, la volonté municipale a été d'engager une baisse des impôts locaux afin de redistribuer les gains des efforts de gestion dégagés grâce à la maîtrise de ses charges de fonctionnement et des fruits tirés des investissements de développement qui confortent son attractivité résidentielle.

Le choix de l'équipe municipale s'est orientée sur la diminution du taux de TH, sur 2 exercices (-3,92% en 2018 et 2019 -2.2%), afin que cette baisse d'impôt profite au plus grand nombre.

Cette baisse en 2018 a représenté un effort de plus d'un demi-million d'euros pour La Ville.

En revanche, depuis plus de 18 ans, les taux en matière de taxes foncières sont restés identiques.

3.1.3 La Fiscalité Reversée par la Métropole Aix Marseille Provence

L'attribution de compensation (AC) est en baisse en 2018 suite aux transferts de compétence réalisés, correspondant aux charges pour l'entretien 2017 des abris bus et de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Depuis 2012, la CUMPM et maintenant la Métropole et ses communes-membres, sont bénéficiaires du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le montant FPIC 2018 attribué pour La Ciotat a été de 0,589 M€. Toutefois, en 2017, le potentiel financier agrégé par habitant métropolitain étant devenu supérieur à 569,34 euros (moyenne nationale), la métropole AMP est devenue contributrice de ce fonds et par voie de conséquence ses communes membres également. Ainsi une contribution de 0,047 M€ pour la ville de La Ciotat est ponctionnée sur les avances versées par l'ETAT sur les contributions directes et se comptabilise dans le chapitre 014 en atténuation de produits. L' écart entre le prévisionnel et le réalisé est dû au changement du mode de répartition aux communes opéré par la Métropole dans sa délibération FAG 046-4100/18/CM du 28 juin 2018.

3.1.4 Les autres Impôts et Taxes parafiscales (stationnement, droits de place, taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure et droits de mutation à titre onéreux, produit des jeux, taxes de séjour et funéraires)

Les éléments de parafiscalité au sein des ressources de fonctionnement sont en augmentation nette par rapport à 2017 essentiellement tirés par le produit des jeux et par les droits de mutation à titre onéreux.

Les droits de stationnement et de place sont en hausse de 2,49 % malgré le transfert du parking du nouveau port à la Métropole.

La taxe sur l'électricité est en très légère hausse de 0,34 % entre 2017 et 2018. Cette taxe est basée sur la consommation d'énergie électrique. Son évolution dépend

directement de l'évolution à la hausse comme à la baisse de la consommation d'électricité.

La taxe sur les jeux de casino enregistre à nouveau une hausse de 52,97 % due à l'extension des machines à sous du Casino PleinAir et à l'attrait des joueurs pour cet établissement qui propose un concept novateur dans le milieu des jeux de hasard.

La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux connaît une progression en 2018 de +10,98 %. L'estimation du volume annuel de cette taxe est cependant difficile à prévoir car elle dépend directement du nombre de ventes immobilières comptabilisées sur le territoire de La Ciotat et peut connaître des fluctuations importantes.

Le solde des autres impôts et taxes parafiscales, avec 0.446 M€ en 2018 contre 0.292 M€ en 2017, a connu une évolution positive de 53,09 %. Ce poste comprend notamment la taxe de séjour reversée intégralement à l'Office de Tourisme. La taxe de séjour est passée de 211 K€ à 339 K€ en raison de l'imposition de la plateforme de location AirBnB et de la taxation départementale que la ville reverse intégralement au conseil départemental.

3.2 Les Dotations et Participations

Les dotations et participations regroupent :

- Les dotations d'ETAT (notamment la DGF)
- Les compensations fiscales
- Les autres dotations et participations

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	EvoL 2018/2017 en %
Dotations et participations (74)	11 448	10 862	9 578	8 849	8 778	-0,80%
Dotations forfaitaire	6 300	5 266	4 230	3 807	3 756	-1,32 %
Dotations de solidarité urbaine	891	891	891	802	668	-16,67%
Dotation nationale de péréquation	891	972	981	650	585	-10,00 %
TOTAL DOTATIONS D'ETAT			6 102	5 259	5 010	-4,74%
Compensations fiscales	1 252	1 243	991	1 137	1 160	2,07%
Dotations diverses	29	24	26	23	23	NS
Participations diverses (Etat, Région, Département et Caf)	2 097	2 466	2 459	2 420	2 267	-6,31 %

3.2.1 Les Dotations d'Etat

L'année 2018 enregistre de nouvelles baisses des dotations de l'Etat (- 4,74 %). L'effort demandé aux collectivités locales pèse sur les budgets des communes et a nécessité des ajustements importants en matière de stratégie financière (choix de la tarification à l'usager plutôt que la répartition sur le contribuable, décalage dans le temps de baisse d'impôts potentielle).

La Dotation Forfaitaire (3,756M€) chute à nouveau de 1,32 % en raison de la baisse de la population Insee 2018 constatée sur le recensement fait en 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine (0,668 M€) est en baisse en 2018 de 16,67% car la ville n'est plus éligible au dispositif compte tenu du changement des critères de répartition mais se situe dans un mécanisme de garantie qui lui permet une sortie dégressive de cette dotation (perte 90% en 2017 (de la DSU 2016) puis perte de 75% en 2018 puis 50% en 2019 puis sortie totale en 2020).

La Dotation Nationale de Péréquation (0,585 M€) enregistre une baisse de 10 % en 2018 car la ville n'est plus éligible à la part majoration de cette dotation. En effet, le fait d'avoir intégré la métropole AMP a induit un changement de périmètre fiscal et a fait que les produits de fiscalité économique post TP (CFE, CVAE et Tascom) sont devenus supérieurs à ceux de la strate intercommunale de la métropole. Cela a fait perdre la part majoration de la DNP de la ville mais aussi de l'ensemble des communes membres de la métropole.

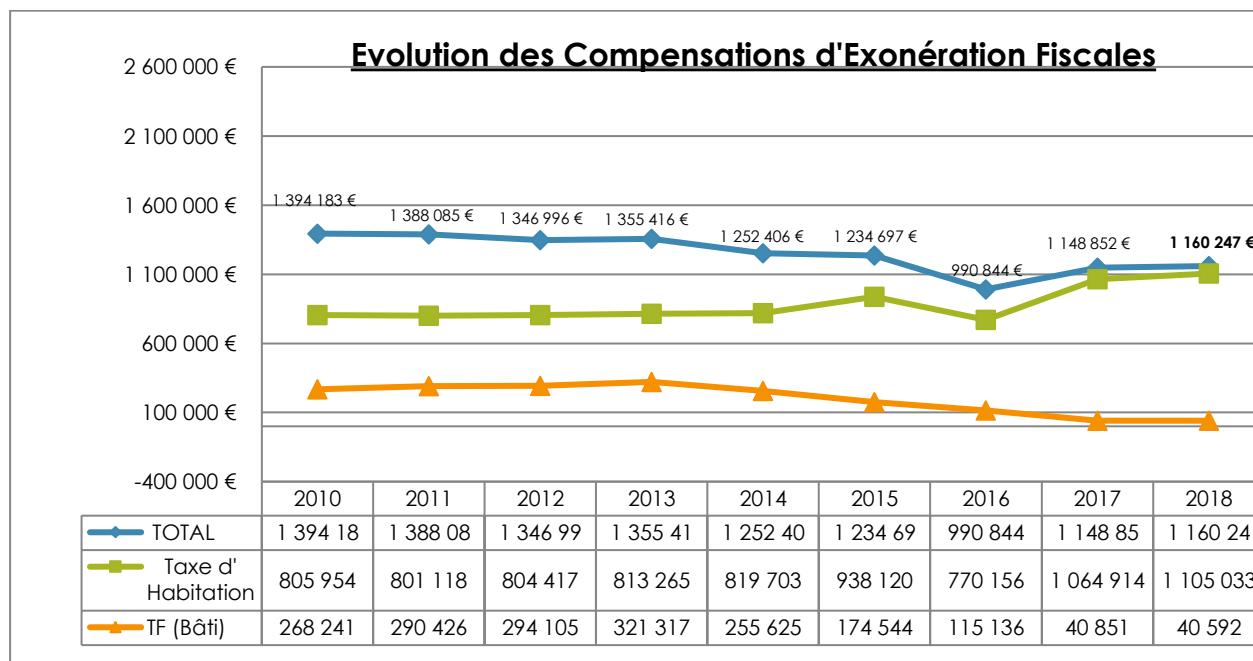
3.2.2 Les Compensations Fiscales

Pour l'exercice 2018, l'ensemble des compensations fiscales, qui représentent les versements d'exonérations 2017 décidés par l'Etat, sont en légère augmentation (+ 1%/2017) pour un total de **1 160 247 €**.

L'explication de cette augmentation, est uniquement liée à la compensation de la Taxe d'Habitation (TH). En 2017, 93 nouveaux foyers sont exonérés de TH par rapport à 2016 et sont donc compensés en 2018. La compensation de TH est exclue du périmètre des variables d'ajustement de la dotation forfaitaire, à la différence de celles du Foncier Bâti. C'est pourquoi cette dotation de compensation est encore dynamique en raison du nombre croissant de contribuables exonérés.

A l'inverse, depuis des années, les compensations de taxes Foncières baissent, de manière drastique. L'explication découle de la baisse du pourcentage de compensation*. De ce fait, les compensations d'exonérations de taxes foncières deviennent, in fine, quasi inexistantes car elles sont compensées à hauteur de 7% (soit 40 592 € au lieu 582 398 €). Soit une perte de recettes fiscales non compensée de + 540 000€ (Pour information en 2010, le % de compensation était près de 80%.)

* résultant du périmètre des variables d'ajustement de la DGF. L'Etat ajuste dans l'enveloppe normée le montant des compensations d'exonération de taxes foncières une fois les montants nationaux de dotation isolés (DNP, DSU, DGF). Et comme les dotations de péréquation sont en augmentation au niveau national, le solde de cette enveloppe (appelée variable d'ajustement) se réduit d'année en année (voir tableau ci-dessous), au lieu de compenser 100 % des exonérations que l'Etat accorde en matière de taxes foncières, le pourcentage de compensation de remboursement aux communes tombe à 7% en 2018.



3.2.3 Les Dotations et Participations diverses

Les postes des dotations et participations diverses varient à la fois en raison de la suppression du dispositif Emplois Avenir et du nombre de contrats d'apprentissage (subventions de l'Etat) recrutés par la ville. Parallèlement, la philosophie du contrat Enfance Jeunesse est de soutenir l'offre d'accueil sur le territoire (participation au fonctionnement des structures d'accueil conventionnées telles que crèches, loisirs jeunes ou activités périscolaires). Les modalités de versement de la subvention CAF peuvent faire varier les encaissements d'un exercice à l'autre. (Exercice n = acompte année n et encaissement du solde du montant du contrat n-1).

Au global le poste des dotations et participations diverses baisse de -0,80 %.

3.3 Les autres Produits de Fonctionnement Courant

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
Autres produits de fonct. courant (atténuations 013 + (70) +(75))	2 990	3 369	3 219	3 192	3 392	6,28 %
Atténuation des Charges (013)		266	181	248	204	-17,80 %
Produits des services et du domaine	2 070	2 014	2 039	1 959	2 256	15,12 %
Produits de gestion (75) dont	669	1 089	999	985	933	-5,24%
Revenus des immeubles	559	565	513	513	536	4,64%
Produits divers de gestion courante	16	12	10	15	23	53,34 %
Redevance versées par les fermiers	94	512	476	457	374	-18,22%

Les produits des services et du domaine ont augmenté de 6,28 % entre 2017 et 2018. Les produits du domaine concernent les produits des services publics soumis à un tarif. En 2018, ils ont représenté 2,256 M€. Les produits des services sont à la hausse notamment ceux encaissés au conservatoire de musique, établissement très demandé par les familles ou et ceux encaissés dans les crèches municipales. Les produits des services comprennent également les participations des familles à l'accueil périscolaire pour des prestations d'animations qui se déroulent en dehors de la journée scolaire. Ces produits sont en hausse en raison de la fréquentation des temps périscolaire et extrascolaire qui augmente de 8,80% alors que les tarifs n'ont pas changé. Le Forfait post-stationnement est comptabilisé dans le produit des services. Il concerne la réforme dite de dépenalisation du stationnement de voirie.

Toutefois, bien qu'encaissé par la ville, il est reversé à La métropole déduction faite des investissements faits pour mener à bien la réforme.

Les autres produits de gestion sont constitués des revenus des immeubles qui évoluent selon un indice de révision annuel et des redevances d'affermage des délégations de service public (Théâtre de la Chaudronnerie, Eden et restauration scolaire et municipale).

3.4 Les Produits Exceptionnels

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
<i>Produits exceptionnels stricts hors cession</i>	191	151	89	626	185	-70,52 %
Autres produits financiers	1	1	11	NS	30	NS
TOTAL	192	152	100	626	215	-65,80%

Les produits exceptionnels stricts de 0,185 M€ sont en forte baisse de plus de 70 % car la ville a perçu en 2017 l'exédent de la ZAC de la Source du Pré (0,5 M€). Ils regroupent des remboursements divers et concernent des décisions de justice ou des remboursements d'assurance. Par ailleurs, ils comptabilisent le remboursement à la Ville des organismes tels que le CCAS, l'Office de Tourisme, le PLIE et la Maison RITT ainsi que des frais d'affranchissements.

4- La Chaine de l'Epargne

Le tableau ci-dessous détaille la capacité d'autofinancement de la Ville.

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2018/2017 en %
Produits de fonctionnement courant	55 387	57 484	56 241	56 425	58 819	4,24 %
-Charges de fonctionnement courantes	45 043	44 749	42 920	43 582	45 285	3,91 %
Excédent brut courant	10 344	12 734	13 321	12 843	13 534	5,38 %
<i>Solde exceptionnels</i>	-314	-338	-465	-484	- 820	69,34 %
Epargne de gestion	10 030	12 397	12 856	12 359	12 714	2,87%
Intérêts	2 462	2 216	1 881	1 568	1 229	-21,63 %
Epargne brute	7 567	10 181	10 975	10 791	11 485	6,43 %
Rembt du Capital	6 713	7 256	6 805	7 096	6 627	-6,60%
Epargne disponible	854	2 925	4 170	3 695	4 858	31,47 %

L'excédent brut courant (produits de fonctionnement courants – charges de fonctionnement courantes) est à la hausse de 5,38 %. C'est le meilleur indicateur de la capacité de la ville à absorber des baisses de recettes (baisse des dotations) mais aussi de sa capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. **Après 5 ans de baisse des dotations et de maîtrise des dépenses, les soldes intermédiaires de gestion sont à la hausse, mais les efforts de gestion entrepris devront impérativement se poursuivre.**

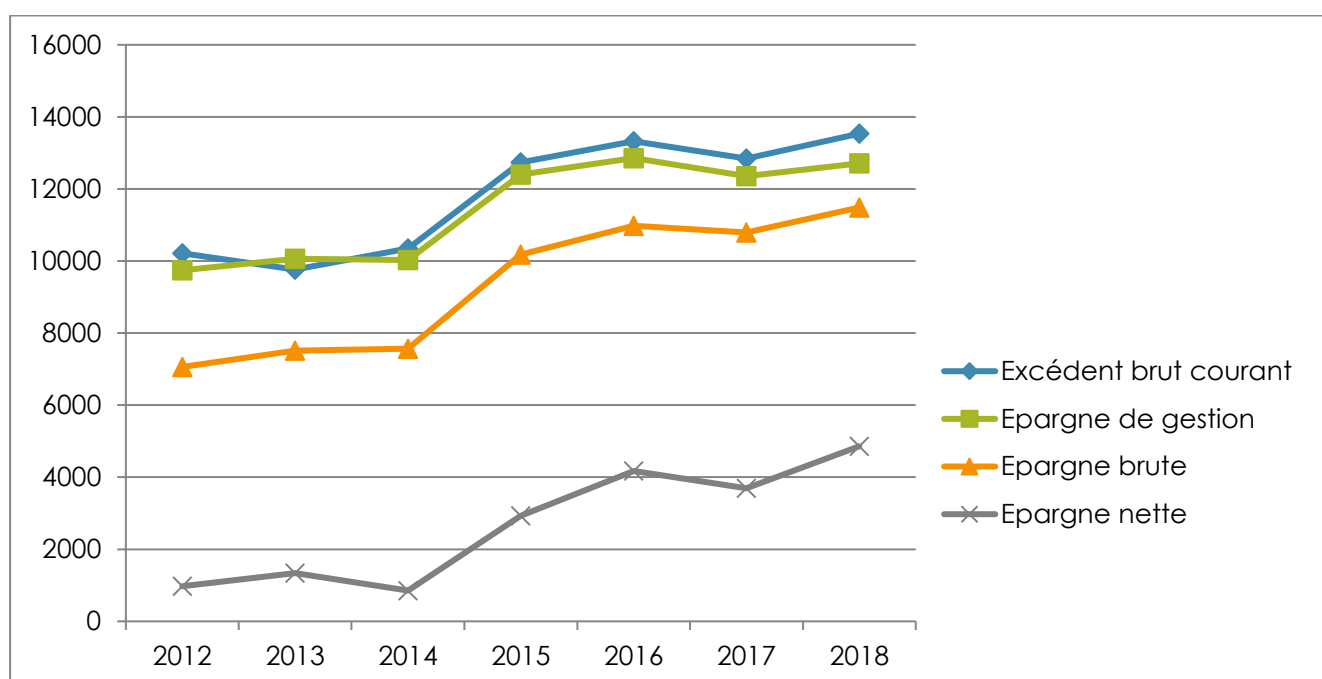
L'épargne de gestion qui intègre les soldes exceptionnels est à la hausse. C'est le solde intermédiaire de gestion qui prend en compte l'écart entre les charges dites exceptionnelles (perte de change, intérêt LTI, intérêt moratoires, annulation de produits, plan d'apurement et paiement de contentieux mais aussi paiement des compensations pour contraintes de service public (Chaudronnerie et Eden) et les produits dits exceptionnels (remboursement d'assurances, de frais d'affranchissement, de produits financiers et d'annulation de charges). C'est à partir de l'épargne de gestion dégagée que l'analyse sur la dette peut être produite.

L'épargne brute qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette équivaut aux moyens dont dispose la ville pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements. Le choix de la ville de

désendetter fortement en début de mandat est ici retranscrit et comptabilisé à nouveau la baisse sensible et régulière des intérêts de la dette. Il conviendra d'être attentifs aux marchés financiers qui pourraient connaître des hausses pour les prêts taux variables et fixes en 2019 et les années suivantes.

L'épargne disponible ou nette qui est l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette atteint plus de 4,858 M€ constatés au compte administratif. Elle permet en 2018 un financement conséquent des dépenses d'investissement en cours de réalisation ainsi qu'un désendettement important .

K€ **Evolution des soldes intermédiaires de gestion**



5 – La Dette

5.1 La Dette contractée par la Ville

La ville a contracté un nouvel emprunt de 2 M€ en 2018 pour bénéficier d'un taux fixe très attractif inférieur à 1% permettant entre autre, le remboursement d'un emprunt qui comportait une marge bancaire sur taux variable de +1,03%. Les conditions financières proposées ont été saisies en toute fin d'exercice pour profiter encore des contextes baissiers du marché, du refinancement d'un emprunt et du financement direct de la participation de la ville aux travaux du Port Vieux qui ne bénéficie pas de subventions d'investissement.

5.1.1 Les Ratios d'Endettement

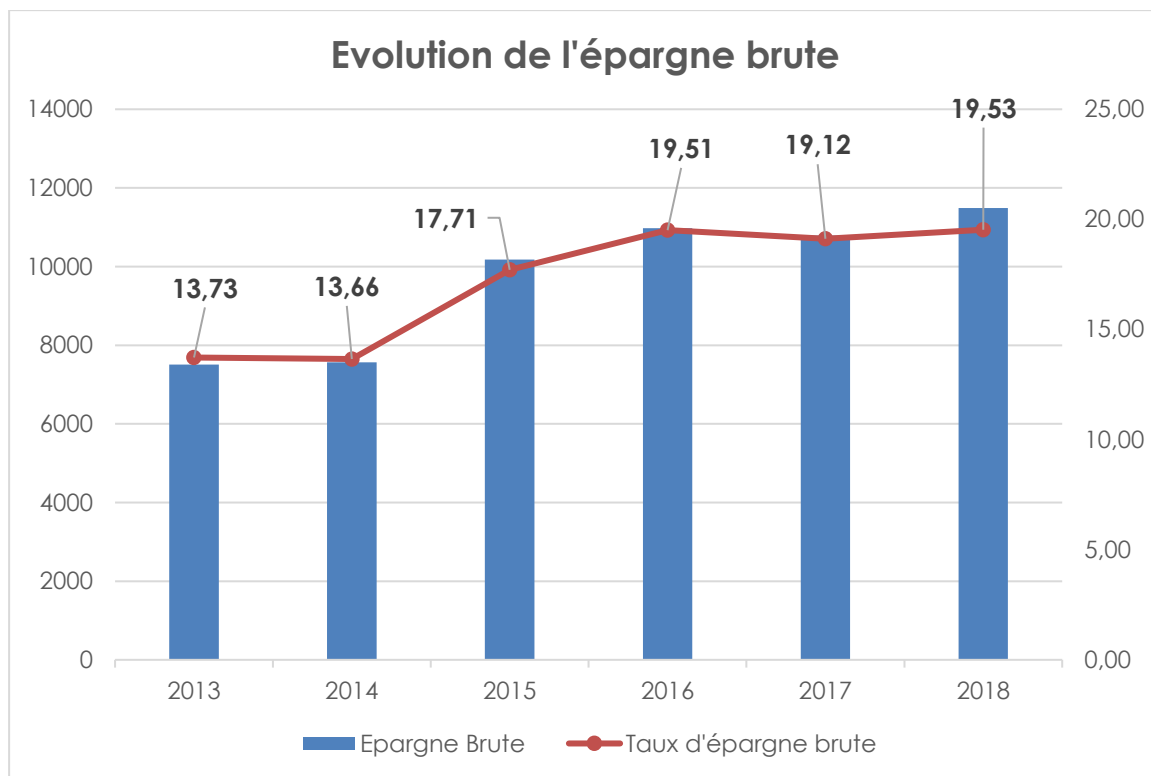
Une dette se caractérise par trois éléments : son niveau (comparatif par rapport à d'autres villes dont la taille est comparable à niveau de services équivalent), son caractère (principalement des taux fixes pour La Ciotat) et sa durée.

La capacité à se désendetter (l'encours de la dette divisé par l'épargne brute) est de 3,11ans ce qui est très court et révélateur de la baisse significative de l'encours réalisée ces dernières années. Pour mémoire la capacité à se désendetter au 31 décembre 2002 était de 23,57 ans.

Ce ratio de risque exprime le degré de solvabilité de la collectivité locale. En d'autres termes, il traduit le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en arrêtant tout type d'investissement.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Encours de la dette</i>	63 252	62 463	61 982	55 859	51 742	41 788	35 738
<i>Epargne brute</i>	7 059	7 512	7 567	10 181	10 975	10 791	11 485
<i>Délai de désendettement</i>	9.07	8.47	8.19	5.49	4,71	3,87	3,11

Un autre ratio est important à analyser, celui de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit d'un ratio de performance car il mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'épargne brute. A La Ciotat, il est évalué à 19,53 % et permet d'apprécier la capacité de la ville à consacrer, à autre chose que des dépenses courantes, des recettes qui sont des recettes stables pour assurer la solvabilité financière de la collectivité à soutenir sa dette.



5.1.2 L'Evolution de la Dette

Le remboursement de capital est de 8,094 M€ (y compris remboursement anticipé total de 1,467 M€).

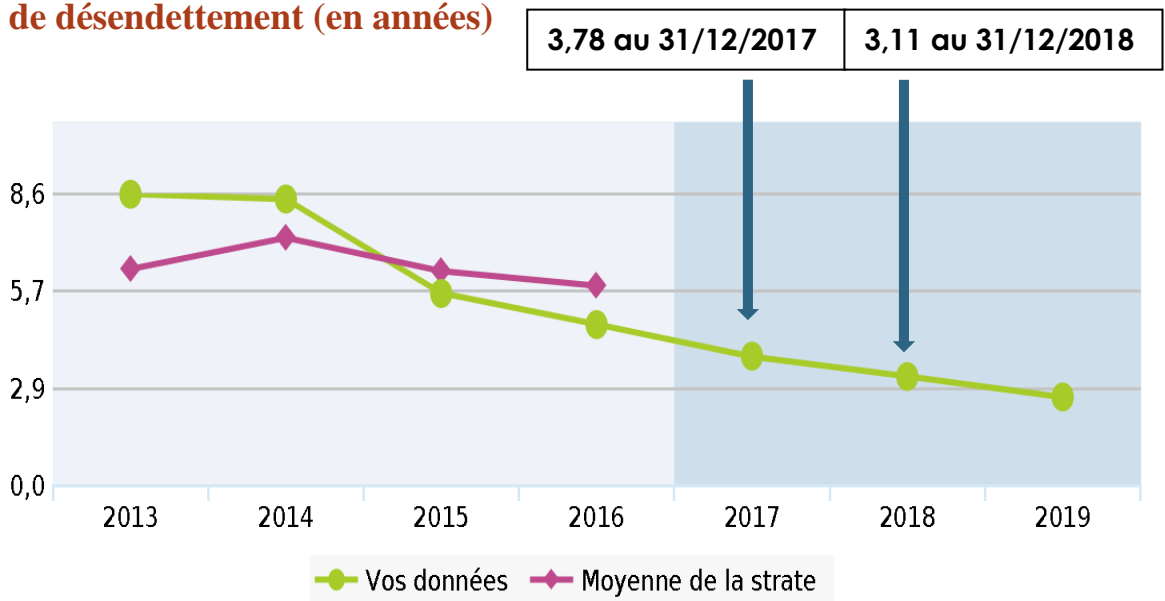
En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Dettes nouvelles</i>	5 300	5 000	6 234	1 999	4 378	0	2 000
<i>Remboursement de dette</i>	-6 083	-6 175	-6 713	-8 123	-8 494	-9 320	8 094
<i>Désendettement</i>	-783	-1 175	-479	-6 124	-4 116	-9 320	-6 094

5.1.3 Le Coût et la Structure de la Dette

Le coût de la dette est calculé en prenant en compte les intérêts long terme et court terme.

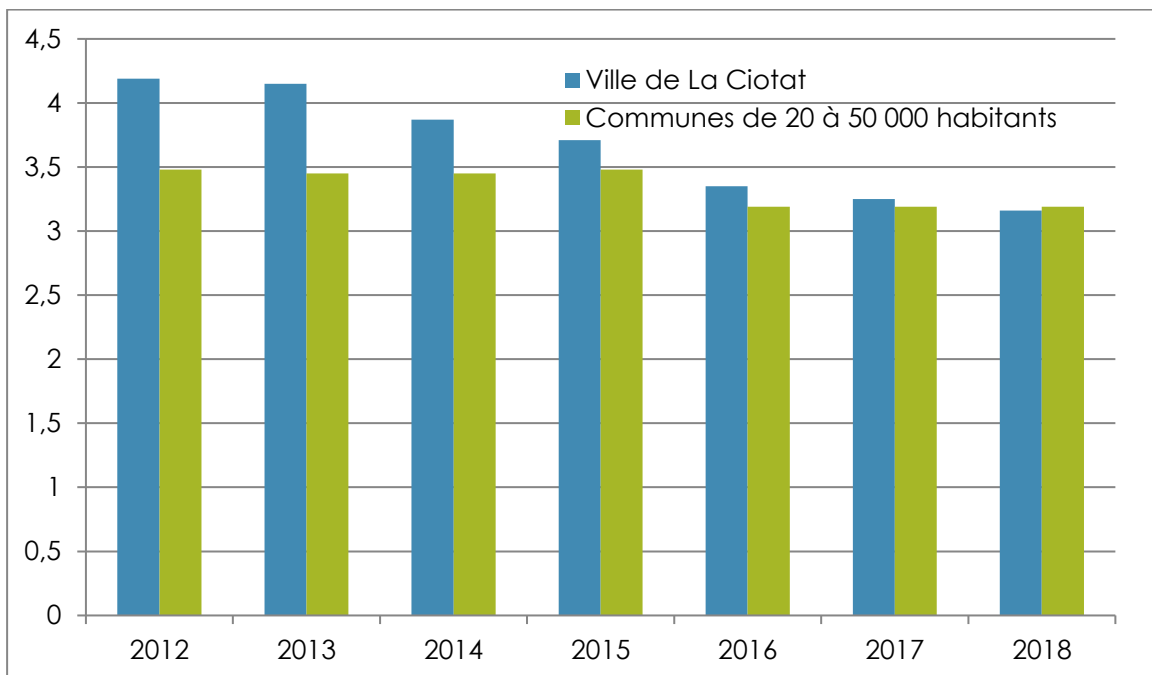
Le taux moyen de la dette est de 3,16 % en 2018 contre 3,25 en 2017 ce qui est correct au regard des taux moyens rencontrés dans d'autres collectivités de même strate.

Ratio de désendettement (en années)



En %

Taux moyen de la dette



5.1.4 La Démarche de la Ville

Compte tenu de l'encours de dette géré, la ville s'adjoit les conseils techniques et spécialisés d'un cabinet (Finance Active) qui permet de suivre à tout moment, via une connexion internet sécurisée, la dette, son évolution et l'évolution des conditions de marché.

La stratégie financière de la ville vise toujours à réduire son stock de dette (remboursement anticipé cash en décembre 2018 de 1,467 M€). La Ville pratique également une gestion active de sa dette et renégocie les taux de marge sur emprunts dès que cela est possible. Elle analyse emprunt par emprunt les possibilités de renégociations et de remboursement anticipé le cas échéant. Elle a de ce fait mis en place une gestion budgétaire qui lui permet cette souplesse (inscription budgétaire de dépenses imprévues).

5.2 La Dette garantie par la Ville

La dette contractée par des tiers et garantie par la ville est appréhendée sous l'angle des risques qu'elle pourrait comporter si les bénéficiaires n'étaient plus en mesure de rembourser leur dette contractée majoritairement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La presque totalité des garanties est consacrée au logement social. Il est financé en France grâce au Fonds d'épargne des particuliers (géré par la CDC) et à l'ancien 1% masse salariale sur les entreprises (aujourd'hui ramené à 0,54 %), géré par Action Logement. Il faut relever que les garanties d'emprunt sont la condition essentielle pour la production de logement social. **Sans garantie pas de production. Les ratios prudentiels Loi Galland ne s'appliquent pas au logement social. Pour autant, la ville est très vigilante sur ce sujet et envisage un nouvel équilibre des risques entre garantie et subventions directes aux bailleurs permettant d'accroître le contingent réservataire de la ville pour allouer toujours plus de logements et garantir ainsi un parcours de l'habitat favorable aux citadens. En outre ce rééquilibrage permet de déduire les subventions foncières allouées aux bailleurs sociaux du prélèvement sur les ressources fiscales opéré depuis 2018 en raison de la perte d'éligibilité de la ville à la dotation de solidarité urbaine (sortie de la géographie prioritaire politique de la ville).**

Au 31 décembre en K€	2014	2015	2016	2017	2018	En % d'Evol	En % de la dette totale garantie
Office Public	478	471	464	458	440	-3,93 %	0,85 %
Sa et Sté Coopératives HLM	54 831	57 273	62 854	67 898	49 597	-26,95 %	95,31 %
Autres Organismes	109	57	42	27	2 001	7311%	- 3,85%
Total de la dette garantie	55 418	57 801	63 361	68 383	52 038	-23,9 %	100 %

En 2018, aucune garantie n'a été mise en jeu. La part représentative des SA et Sté Coopératives HLM est en diminution de près de 27 % suite à un travail de régularisation de suivis des prêts en fonction du pourcentage de garantie. Le nombre de demande de dossier à garantir est tout de même important chaque année ce qui reflète la construction d'un grand nombre de logements sociaux sur le territoire.

Pour bénéficier d'une garantie d'emprunt, tout demandeur doit constituer un dossier de garantie qui est instruit de la manière suivante :

Le futur bénéficiaire, emprunteur, qui sollicite la garantie d'un emprunt doit obligatoirement transmettre à la Direction des Finances de la ville un dossier avec différentes pièces.

Celui-ci doit comporter une lettre expliquant le projet, son plan de financement avec mention des types de logement et le compte rendu de l'assemblée du bénéficiaire l'autorisant à réaliser l'opération, une lettre de la banque avec toutes les caractéristiques du prêt, un tableau d'amortissement provisoire pour les calculs des ratios et l'instruction de la demande de garantie pour permettre une décision de l'assemblée délibérante.

La Direction des Finances instruit le dossier après avis favorable de la Direction Opérationnelle (logement) en charge du projet.

Il faut relever que la politique nationale sur le logement social voulue par l'actuel gouvernement incite des regroupements entre bailleurs et va donner lieu à des échanges de patrimoine en 2018 entre bailleurs pour, à terme, aboutir à une rationalisation sur le territoire national (**= une tête de pont par département avec l'ensemble de son patrimoine sur le département**).

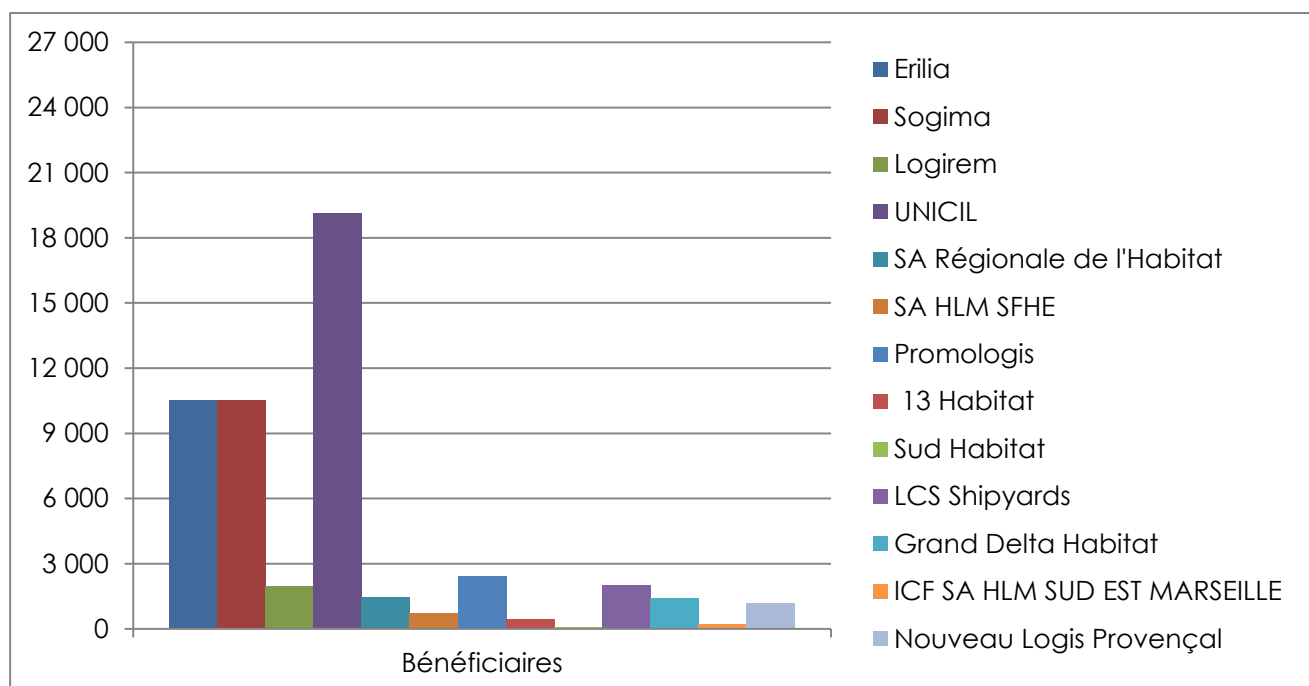
Parallèlement afin de compenser les contraintes financières des récentes réformes du secteur, du financement du logement social et notamment la RLS (Réduction Loyer Solidarité suite à la baisse des APL) ainsi que la hausse de la TVA (qui est passée de

5.5% à 10%), la Caisse des Dépôts et Consignations a proposé aux organismes de logements sociaux une mesure d'allongement de leur dette.

Les organismes devaient choisir avant le 15 mai 2018 d'allonger sur 5 ou 10 ans leurs encours de dette CDC. L'encours éligible était représenté par des emprunts dont la durée résiduelle était inférieure à 30 ans et dont le taux de marge sur Livret A étaient supérieur à 0.60 points de base.

Cette mesure a pour objectif essentiel une amélioration à moyen terme de l'autofinancement devant permettre aux organismes d'HLM de poursuivre leur développement ainsi que les travaux de réhabilitation de leur patrimoine.

K€ Répartition de l'encours par bénéficiaires au 31.12.2018



6 – Le Résultat Global de l'Exercice 2018

Le résultat cumulé du compte administratif 2018 s'élève à 6 055 401,79 € restes à réaliser compris en section d'investissement.

Les restes à réaliser en section d'investissement correspondent à la situation des crédits au 31 décembre 2018 :






Des dépenses d'investissement inscrites au budget hors autorisation de programme, engagées mais non mandatées,







Des recettes certaines d'investissement n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres de recettes (engagements bancaires, subventions notifiées)

Les restes à réaliser en investissement sont intégrés dans l'affectation du résultat.

En k€	Résultat / Solde	RAR/ Solde	Résultat Cumulé
<i>Fonctionnement</i>	9 939	0	9 939
<i>Investissement</i>	-2 067	- 1817	3 884
Total Budget	7 872	-1 817	6 055

Synthèse sur les RATIOS

	Informations Financières	2017	Moyenne 2017	2018			Explications
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 178,11€	1 403€	1202,94€			Le ratio est inférieur à la moyenne de la strate. Il augmente entre 2017 et 2018 en raison de la comptabilisation en année pleine du Recueil initiatives associatives et aussi en raison des acquisitions en centre ancien générant des augmentations de charges locatives et-ou de copropriétés.
2	Produit des impositions directes /population	745,87 €	613	774,63 €			Augmentation physique de la base fiscale de 3,6 % à laquelle s'ajoute la revalorisation forfaitaire décidée en loi de finances 2018 de 1,2%.
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 599,11€	1 528	1492,64€			La baisse du ratio est dû à la baisse du produit des cessions par rapport à 2017 alors que les éléments de parafiscalité : droits de mutation à titre onéreux et taxe sur le produit brut des jeux sont en hausse sensible.
4	Dépenses d'équipement brut/population	245,51 €	488	132,76 €			En raison du cycle d'investissement et en lien avec le programme opérationnel et le déroulé des études pour la réalisation du plan de mandat.
5	Encours de dette / population	1 052,85 €	1 095	889,93 €			Reflet du désendettement significatif réalisé en 2018 et en continu depuis 4 ans.

	Informations financières	2017	Moyenne 2017	2018			Explications
6	DGF/population	132.49 €	198	124,73 €			Constatation du désengagement de l'ETAT (chiffres disponibles 2017 DGFIP). Le ratio est en baisse suite à la perte d'éligibilité à la DSU et perte part majoration DNP.
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63.12 %	54,21 %	59,47 %			La masse salariale de la ville baisse depuis 2016 mais le ratio se situe encore au-dessus de la moyenne de la strate et doit aussi s'apprécier au regard des compétences exercées par la Ville qui gère encore en régie de nombreux services.
7 bis	Dépenses de personnel / Recettes réelles	46,50 %	NC	47,5 %			Ce ratio permet d'appréhender différemment l'impact de la masse salariale sur le budget de la ville. Il est en hausse entre 2017 et 2018 en raison de la baisse du produit des cessions.
8	Dépenses de fonct. et remboursemt dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	82,29 %		94,09 %			La capacité à investir de la Ville a été confortée en 2018 (pour mémoire épargne nette en forte hausse) mais ne se lit pas directement dans ce ratio car il comprend le remboursement anticipé total fait en fin d'exercice.
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,35 %		8,89 %			Ratio qui s'explique par le cycle d'investissement. Des investissements lourds (voie douce, Port Vieux, Théâtre St Jacques) seront livrés à horizon 2020 et 2021.
10	Encours de la dette/RRF	65,84 %	68,56 %	59,61 %			Ratio en amélioration consécutivement au désendettement important de la ville en 2018 et continu depuis 4 ans.

7 – Lexique

Quelques notions pour comprendre les finances de la Ville

Bases d'imposition

C'est la valeur de la matière taxable, autrement dit de l'assiette de l'impôt. Par exemple, la base brute de la taxe d'habitation correspond la valeur locative du logement, évaluée par l'administration fiscale. Le calcul des bases d'imposition est effectué par les services fiscaux. La cotisation (l'impôt) due par chaque contribuable au titre d'une taxe directe résulte du produit de sa base par le taux d'imposition voté par la collectivité.

Contributions directes

Elles sont constituées de :

- 1 La taxe d'habitation, acquittée par l'occupant d'un logement ;
- 2 La taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par le propriétaire (personne privée ou personne morale) d'un bien immobilier (logements et locaux industriels commerciaux) ;
- 3 La taxe foncière sur les propriétés non bâties, acquittée par les propriétaires de terrain nus ;
- 4 La contribution foncière économique, acquittée par les entreprises (perçue par Marseille Provence Métropole)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sa charge peut cependant être reportée sur l'occupant du logement. Elle est perçue par Aix Marseille Provence Métropole.

L'Etat assure l'émission des rôles (l'établissement et le calcul de l'assiette) et le recouvrement des taxes directes avant d'en reverser le produit aux différentes collectivités qui lèvent l'impôt local (Commune, Département, Région et Intercommunalité).

Encours et annuité de dette

L'encours de la dette est le stock de dette généralement calculé au 31 décembre (ou au 1^{er} janvier). Il s'agit donc du montant total du capital restant dû par la ville aux différents prêteurs.

L'annuité de la dette correspond à la charge de la dette, c'est-à-dire à la dépense annuelle liée au remboursement de la dette, en intérêts et en capital

Epargne brute et épargne disponible

L'analyse financière des comptes de la ville exige le calcul des « soldes intermédiaires de gestion ». L'épargne brute et l'épargne nette constituent les soldes les plus importants.

- 5 **L'épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute est donc le solde disponible pour le remboursement du capital de la dette et pour le financement des investissements. On l'appelle également la capacité d'autofinancement.
- 6 **L'épargne disponible** est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. C'est le solde réellement disponible pour le financement des nouveaux investissements, le remboursement de la dette constituant une dépense obligatoire.

Excédent global de clôture ou fonds de roulement

A la clôture d'un exercice comptable, une différence apparaît entre les recettes totales et les dépenses totales. Cette différence, qui intègre les résultats des années antérieures, constitue le fonds de roulement, autrement dit l'excédent global de clôture (ou le déficit de clôture si le solde est négatif). Il s'agit donc du stock financier théoriquement disponible au début d'un nouvel exercice comptable. Ce stock est partiellement gagé par les restes à réaliser, c'est-à-dire par les dépenses et les recettes engagées mais non liquidées au cours de l'exercice.

Exonérations, abattements, et dégrèvements

Il existe plusieurs mécanismes de « réduction » d'impôts :

- 7 **Les exonérations**, temporaires ou permanentes concernent les bases d'imposition. Le taux d'imposition ne s'applique pas aux bases exonérées. Lorsque les exonérations s'appliquent obligatoirement de par la loi, la collectivité qui subit de facto une perte de produit fiscal est compensée par l'Etat (exemple des exonérations de certaines personnes aux conditions modestes) ;
- 8 **Les abattements** s'appliquent aux bases d'imposition. Ils concernent principalement la taxe d'habitation. Ainsi, en fonction du nombre de personnes à charge au sein d'un foyer imposable, le Conseil Municipal vote un taux d'abattement dans les limites encadrées par la loi. La perte de produit fiscal qui en résulte ne fait l'objet d'aucune compensation par l'Etat ;
- 9 **Les dégrèvements** sont des réductions appliquées directement aux cotisations des contribuables. Ils concernent notamment la taxe d'habitation dont la cotisation est plafonnée en fonction du revenu imposable des contribuables. Le cout de ces dégrèvements est pris en charge par l'Etat.

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA a pour objet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée par les collectivités sur une partie de leurs dépenses d'investissement. La compensation intervient avec deux années de décalage. Ainsi pour 2018, le montant du FCTVA a été calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2016. Le taux est de 16,404 % en application de la Loi de Finances 2015 destinée à soutenir l'investissement local. En outre et afin de soutenir les collectivités qui investissent, l'Etat rembourse maintenant la TVA des dépenses d'entretien de voirie et de bâtiment.

Fonctionnement et Investissement

Le budget de la ville comporte deux sections :

- 10 La section de fonctionnement enregistre les dépenses et les recettes récurrentes et définitives (recettes fiscales, dépenses de personnel...) ;
- 11 La section d'investissement retrace, en recettes et en dépenses les opérations relatives aux équipements et au patrimoine municipal (acquisition d'outillage, de mobilier, travaux de construction ou grosses réparations...).

Lors du vote du budget, les deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Mouvements réels et mouvements d'ordre

Les budgets de collectivités locales comportent des écritures réelles et des écritures d'ordre. Les recettes et les dépenses réelles correspondent à des opérations se traduisant par des encaissements et des décaissements de fonds. A l'inverse, les opérations d'ordre n'affectent pas la trésorerie de la ville. Il s'agit d'écritures comptables par définition équilibrées en dépenses et en recettes.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe.